



Projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers

Concertation du 16 mars au 16 juin 2023

COMPTE-RENDU

Atelier thématique 3 : Les modalités d'accès au site des Aresquiers et à la Maison du Littoral, et la régulation de la fréquentation

Frontignan, Mardi 6 juin 2023



SOMMAIRE

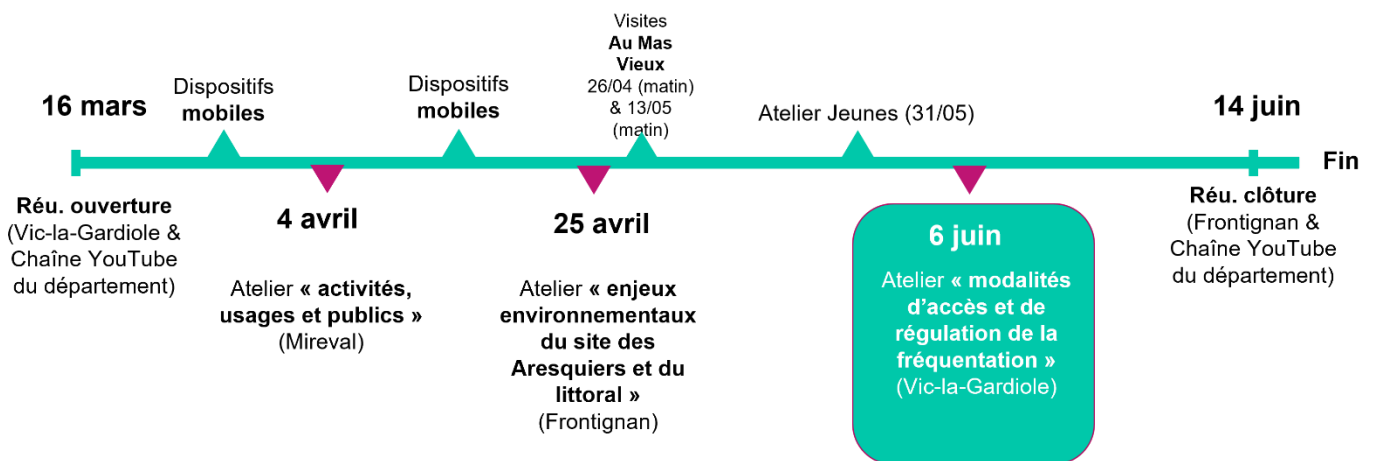
MOTS D'ACCUEIL.....	3
CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEROULÉ DE L'ATELIER.....	3
PRESENTATIONS PRELIMINAIRES	5
TRAVAUX EN GROUPES ET ECHANGES EN PLENIERE	8
1) Restitution des 4 groupes tirés au sort et échanges avec la salle.....	8
2) Synthèse des supports écrits	14
<i>Des questionnements sur le projet et son opportunité au regard de différents enjeux</i>	14
<i>Les accès et la régulation de la fréquentation en débat.....</i>	15
<i>Le projet et son articulation avec la concertation.....</i>	20

MOTS D'ACCUEIL

Mme Magalie FERRIER, maire de Vic-la-Gardiole, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et les remercie pour leur participation à cet atelier. Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la concertation initiée par le Conseil départemental. Elle note la constitution de certains collectifs et souligne leur travail, puis invite chacune et chacun à des échanges dans le respect et la cordialité.

CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEROULE DE L'ATELIER

Organisé à Vic-la-Gardiole dans le cadre de la concertation sur le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers, l'atelier thématique du 6 juin était consacré aux questions d'accès, et aux modalités de régulation de la fréquentation. Il constitue l'avant dernier dispositif déployé en présentiel avant la réunion de la clôture prévue le 14 juin à Frontignan.



L'atelier se tenait en présence de **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI**, garante nommée par la Commission nationale du débat public (CNDP), dans le cadre d'une mission de conseil (article L121-1 du Code de l'environnement) auprès du Conseil départemental de l'Hérault. Elle veille à ce que le droit à l'information et à la participation de chacun et chacune soit garanti dans le cadre de la concertation en accord avec les principes de la CNDP.

Il a réuni plus d'une centaine de participants. Parmi les participants, la plupart avaient déjà participé à un ou plusieurs dispositifs déployés dans le cadre de la concertation, mais de nombreux participants prenaient toutefois part à la démarche pour la première fois. Des membres d'associations, quelques élus, agents de collectivités et représentants d'institutions étaient également présents. Enfin, de nombreux riverains du projet étaient présents, avec majoritairement des habitants de Vic-la-Gardiole, mais également de Mireval et Frontignan.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- **Partager une synthèse de ce qui a été entendu** jusqu'à maintenant en matière de modalités d'accès et de régulation de la fréquentation du site ;
- **Présenter un diagnostic concernant les accès au site, et les pistes envisagées pour réguler les flux ;**
- **Présenter les dispositifs possibles pour réguler les fréquentations et gérer les flux d'accès à des sites naturels touristiques ;**
- **Recueillir vos propositions, avis, questions et échanger collectivement** sur ces sujets.

Celui-ci s'articulait autour des séquences suivantes.

Introduction, par Sofia ALIAMET, animatrice – 18h35 – [10 mn]

Présentation préliminaires – 18h45 – [40 mn]

- **Partage et propositions du collectif 100% Vic**, Guilhem POISSON, représentant du collectif
- **Partage et propositions du comité des habitants de Frontignan-Plage**, Pascal GUY, représentant du comité
- **Présentation du projet Maison du Littoral, du diagnostic sur les accès, le flux et les scénarii envisagés**, Frédéric BOTHE, Directeur territorial des routes, CD34 – secteur Cœur d'Hérault / Cités maritimes
- **Présentation des différents dispositifs de gestion des flux et de régulation de la fréquentation**, Sylvie CLARIMONT, Chercheuse à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Des résumés de ces différentes interventions sont présentés dans la partie
PRESENTATIONS PRELIMINAIRES

Échanges en groupes : vos propositions, questions, contributions – 19h25 [45mn]

Restitution & échanges en plénière – 20h15 [45 mn]

Les synthèses de ces 2 temps sont présentées dans la partie
TRAVAUX EN GROUPES ET ECHANGES EN PLENIERE

PRESENTATIONS PRELIMINAIRES

Pour plus d'informations, consultez le diaporama de présentation utilisé.

Mme Sofia ALIAMET, animatrice de l'atelier et responsable de mission à l'agence Eclectic Experience, a présenté une synthèse des avis et arguments recueillis depuis le début de la concertation sur le thème des accès et de la régulation de la fréquentation.

Cette synthèse s'articulait en cinq grandes sections :

- **La sur-fréquentation du site**, un constat partagé et des perceptions différentes sur les solutions à envisager pour gérer cette fréquentation
- **Les restrictions d'accès au littoral par la route** : des mesures controversées
- Des débats sur l'opportunité d'**aménager de nouveaux espaces de stationnement** et sur leur éventuelle gratuité
- Des discussions sur le **déploiement des transports en commun** et des **mobilités actives**
- **Des propositions** multiples et variées pour **réguler la fréquentation** et **sécuriser les accès**

Consultez les pages 12 à 21 du diaporama de présentation pour plus de détails

Deux représentants de collectifs riverains du projet étaient invités à prendre la parole dans le cadre de cet atelier afin de partager leurs arguments et propositions :

M. Guilhem POISSON, représentant du collectif 100% Vic et initiateur de la pétition « Philippe Chappotin mon amour ! / Sauvons le pont des Aresquiers ! ». Selon lui, une opinion majoritaire en faveur du maintien du pont et de la voie de circulation se dégage après ces quelques mois de concertation. Monsieur POISSON indique que cette position serait soutenue par de nombreux élus, des mairies, le député, la plupart des collectifs, des associations et des acteurs. Il revendique un nombre de signataires de la pétition plus élevé que le nombre de votants à Vic-la-Gardiole aux élections départementales.

Monsieur POISSON rappelle que le pont ne constitue pas qu'un accès à la nature ou à la plage sinon deux axes routiers départementaux secondaires qui sont majeurs et importants sur le site pour la circulation. Il souligne que les membres du collectif 100% Vic sont des riverains mais également des amoureux du site, les premiers utilisateurs conscients des enjeux environnementaux et de sur fréquentation. Il signale d'ailleurs qu'ils sont les premiers à subir les conséquences de la sur-fréquentation et que le fait de fermer le pont constituerait une punition additionnelle. Il souligne que le pont existe depuis 40 ans.

Monsieur POISSON décrit ensuite certaines propositions du collectif :

- Doubler le nombre de voies sur le pont résoudrait les problèmes de mobilités sur le site et serait plus écologique ;
- Faire cohabiter la Maison du Littoral et la route, en décalant la route sur le terrain acquis par le Conseil départemental, et faire un grand parvis où toutes les mobilités et tous les modes d'accès pourront coexister ;
- Faire un grand parking sur une parcelle moins soumise aux aléas incendies située en amont de la Maison du Littoral pour accueillir les bus, les voitures, les motos, des dispositifs pour les mobilités douces (stations de location, etc.) ;
- Intégrer la Maison du Littoral au parcours de la ligne 16 et faire revenir la ligne 17.

Consultez les pages 22 à 25 du diaporama de présentation pour plus de détails

M. Pascal GUY, représentant du comité des habitants de Frontignan Plage, présente une synthèse du travail effectué par les membres du comité qui se sont saisis du sujet et se sont réunis pour discuter des questions d'accès et de modalités de régulation.

Il signale qu'une minorité de membres sont pour la fermeture du pont Chappotin tandis qu'une majorité se dit contre. Le comité estime ne pas comprendre le projet de Maison du Littoral, celui-ci étant situé sur un site soumis à la submersion marine et à l'érosion (érosion due à la mer et aux activités humaines) et donc pouvant présenter un risque important pour les publics qu'il a vocation à accueillir.

Enfin, le comité ne se dit pas vraiment choqué par la circulation constatée en été, puisqu'ils vivent dans une station balnéaire. Mais, il s'inquiète et s'offusque au contraire que des restrictions d'accès puissent être instaurées notamment pour diriger les flux vers la RN612, voie connue pour être dangereuse et accidentogène avec 14 accidents sur l'année et 3 décès.

Le comité souligne son incompréhension quant au projet et à l'injonction qui leur est faite de faire un détour afin que des touristes puissent venir piétiner le littoral. Le comité ne se déclare pas contre la Maison du Littoral mais contre son implantation sur le site des Aresquiers afin de pouvoir protéger le site.

Aucune diapositive n'a été fournie par l'intervenant

M. Frédéric BOTHE, Directeur territorial des routes, CD34 – secteur Cœur d'Hérault / Cités maritimes, prenait ensuite la parole afin de présenter les éléments suivants :

- Rappel du contexte du site (diapo 28) Il souligne l'importance d'une perspective dézoomée de la maison du littoral et sur le caractère multi partenarial du sujet du jour
- Description des enjeux en termes de gestion des accès et flux (diapos 29 et 30) Il souligne les enjeux d'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- Partage de deux études effectuées sur les flux, dont une correspondant à une mise à jour en 2023 des comptages de vélos et véhicules légers (diapos 31 et 32). La sur fréquentation n'est pas qu'estivale, avec par exemple un pic le jeudi de l'ascension. Il s'agit en outre de considérer le comptage mais aussi les différentes perceptions de la sur fréquentation.
- Les différentes pistes de réflexion en termes d'aménagements et services (modes doux, stationnements, transports en commun) et en termes d'exploitation (diapos 33 à 35) pour ne pas accueillir plus mais mieux. Il précise que la fermeture totale du pont n'a jamais été une hypothèse.
- Les différentes approches et principes envisageables pour la mise en œuvre (diapo 36)

Consultez les pages 27 à 36 du diaporama de présentation pour plus de détails

Mme Sylvie CLARIMONT, professeure de géographie à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, était invitée à prendre la parole pour partager le fruit de ses travaux portant sur les dispositifs de gestion des flux et de régulation de la fréquentation sur les sites naturels touristiques. Il s'agissait de contribuer à la concertation en montrant comment les enjeux de sur-fréquentation étaient traités dans d'autres lieux.

Elle souligne que les enjeux de (sur)fréquentation sont présents sur de nombreux sites, ce qui a conduit à une proposition de projet de loi pour réguler "l'hyper-fréquentation" dans les sites naturels et culturels patrimoniaux.

Il existe un large éventail de mesures de gestion des flux de fréquentation dans les espaces naturels. Elles sont de deux ordres : en agissant sur le volume de fréquentation ou en agissant sur l'impact de la

fréquentation. Sylvie CLARIMONT a alors présenté différentes mesures mises en œuvre sur d'autres sites, depuis la fermeture des accès pour stopper la fréquentation (ex. grotte de Lascaux) à des limitations en faisant des opérations de démarketing (par exemple montrer les Calanques sur fréquentées plutôt que vierges de monde dans les supports de communication). Il s'agit par ailleurs de concentrer le public dans le temps et dans l'espace (par exemple les sentiers à suivre sur la dune du Pilat).

Enfin, elle évoque le résultat de ses enquêtes sur la réception de ces mesures de régulation par les usagers.

Consultez les pages 37 à 50 du diaporama de présentation pour plus de détails

TRAVAUX EN GROUPES ET ECHANGES EN PLENIERE

1) Restitution des 4 groupes tirés au sort et échanges avec la salle

À la suite des présentations préliminaires, les participants ont été invités à travailler en groupes afin d'identifier les éléments suivants :

- **Des constats partagés** : Quels sont les enjeux prioritaires en termes d'accès et de régulation de la fréquentation ?
- **Des sujets de débat** : Quels ont été les sujets particulièrement commentés ? Quels sont les éventuels points de désaccord ?
- **Des propositions** : Quelles sont les actions et les dispositifs qui pourraient être mises en œuvre pour accéder à la Maison du Littoral et au site des Aresquiers ? Comment faire pour réguler la fréquentation ?
- **Des questions** : Quels sont les éventuels points de questionnement ?

Des supports leurs ont été distribués pour qu'ils puissent consigner ces différents éléments.

Quatre groupes ont été tirés au sort pour restituer ce qui s'est dit à leur table. Des échanges ont ensuite eu lieu avec les intervenants et d'autres acteurs présents dans la salle et porteurs des enjeux environnementaux restitués ci-après.

Première restitution (table 3) – Principaux points évoqués

Plusieurs constats ont été partagés par ce groupe :

- Les usagers des communes avoisinantes dont les parkings sont payants viennent sur le site des Aresquiers entraînant une fréquentation à la hausse ;
- Stationnement sauvage des camping-cars et des voitures ;

Des propositions ont été émises :

- Créer une piste cyclable élargie à Vic-la-Gardiole au niveau de la zone industrielle du Barnier du fait notamment du caractère accidentogène de l'endroit ;
- Rendre le parking payant sauf pour les riverains ;
- Mettre en place plus de trains et plus de navettes gratuites avec plus d'arrêts adaptés, avec plus d'abris bus aménagés ;
- Conserver le centre équestre qui fait partie intégrante du site des Aresquiers ;

Quelques sujets ont fait l'objet de discussion :

- Le déplacement de la RD114 (proposition du collectif 100% Vic) qui permettrait éviter les bouchons, la préservation du site et de la forêt constitue toutefois un point de vigilance évoqués lors des échanges ;

Enfin, quelques questions ont été soulevées :

- La Maison du Littoral est-elle placée au bon endroit ?
- Faut-il ouvrir le pont à deux voies ? Serait-ce plus écologique dans la mesure où il réduirait les bouchons ?

Échanges / Réactions de la salle

À la suite de cette première restitution, des échanges ont eu lieu entre participants et intervenants, restitués ci-après.

Mme Clarimont souligne que recourir à une distinction entre usagers habitants locaux et non locaux (pour les parkings) paraît être une solution difficile à adopter dans la mesure où elle suppose un traitement inégal des citoyens dans l'accès au site, cette approche est questionnable d'un point de vue éthique et juridique.

Une participante revient sur cette proposition et détaille que l'intention serait de proposer un parking payant pour les personnes habitant à l'extérieur de l'Agglomération et gratuit pour les habitants. Elle souligne que les parkings du site sont les seuls à demeurer encore gratuits alors que les autres alentours sont devenus payants et que ceci va entraîner une augmentation de la fréquentation par report.

Une participante s'adresse à Madame Clarimont notamment en réponse à son intervention pour rappeler qu'elle utilise le pont tous les jours pour aller travailler et aimerait bien disposer d'un badge pour pouvoir traverser le pont.

Une autre participante souligne que les habitants Villeneuve les Maguelone peuvent acheter un macaron pour disposer d'un accès gratuit aux stationnements, elle ne voit en aucun cas en quoi ceci constitue une injustice.

Un participant, habitant de Montbazin (ouest de la métropole montpelliéraine), explique venir sur le site des Aresquiers notamment pour la gratuité des parkings mais aussi pour la beauté du site. Il remet en question le constat de sur-fréquentation et interroge où ce constat est fait. Il constate qu'il y a de moins en moins de monde à gauche du pont au niveau de la réserve faunistique notamment du fait de la fermeture de différentes poches de stationnement, mais également en bas à droite avant le pont où la capacité de stationnement a été réduite. Selon lui, l'objectif de protection du site a d'ores et déjà été atteint par ces mesures. Il signale que le chemin qui menait à l'Escale a été détruit pour faire une passerelle réduisant ainsi l'accessibilité au site pour les personnes âgées et les familles. Pour lui, le site est loin d'être sur-fréquenté et n'est pas comparable avec un site comme les Calanques de Marseille. Le fait que les gens soient plus nombreux aux commerces n'est pas un problème. Il souligne que coût de la vie étant de plus en plus chère, la randonnée, la baignade, constituent certaines des dernières choses qui restent comme loisirs accessibles. Il demande que soit laissé cet endroit pour respirer. Selon lui, il faudrait rendre les autres stationnements aux alentours gratuits.

Deuxième restitution (table 5) – Principaux points évoqués

Plusieurs enjeux ont été partagés par ce groupe, insistant sur la nécessité de :

- Ne pas payer l'accès aux plages ;
- Mettre la Maison du Littoral sur un autre site protégé ;
- Éviter que les riverains ne soient obligés de faire un détour quotidien de 24km ;

Des propositions ont été émises :

- Mettre le pont à double sens et enlever le feu qui crée de la pollution et des bouchons ;
- Embaucher des gardes forestiers pour la surveillance incendie ou veiller à ce que les usagers respectent les règles et bonnes pratiques ;
- Faire fonctionner la fourrière pour stopper le stationnement sauvage ;

Quelques sujets ont fait l'objet de discussion :

- Comment mieux gérer les stationnements, avec du personnel ?
- Ne pas accroître le flux sur la route de Frontignan (dangereuse et encombrée)
- Le pont est un axe routier pour les habitants de Vic-la-Gardiole, Mireval et Frontignan et pour les services de secours, pompier, ambulances, etc.

Enfin, quelques questions ont été soulevées :

- Quel est le coût financier de la rénovation de la Maison, notamment au regard des autres besoins (financement d'écoles, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, centres médicaux, etc.) ?

Échanges / Réactions de la salle

À la suite de cette restitution, des échanges ont eu lieu entre participants et intervenants, restitués ci-après.

A propos du coût du projet, **Mme Aline BAUDOIN**, directrice de l'environnement au conseil départemental de l'Hérault, mentionne une enveloppe pour les travaux avoisinant les 12 millions d'euros.

A la suite de différentes réactions de la salle signalant notamment la mention d'un montant de 13 millions dans le dossier de concertation, **M. Sylvain SAUDO**, de Territoire 34 (société publique d'aménagement), propose de clarifier en signalant que le budget prévisionnel présenté dans le dossier de concertation constitue une estimation susceptible de varier notamment en fonction des caractéristiques et orientations du projet qui ne sont toutefois pas arrêtées à ce jour. Pour illustrer son propos, Monsieur SAUDO explique le budget pourrait significativement varier selon le choix de créer ou non une poche de stationnement. Le budget prévisionnel sera fonction de l'ambition du projet.

M. POISSON fait remarquer que la somme des différents montants présentés à la page 36 du dossier de concertation équivaut à un total de 21 millions d'euros.

Voir la page 36 du [dossier de concertation](#)

Un participant critique la dernière intervention d'aménagement du Département sur un espace sauvage, à Villeneuve les Maguelone (il y a 15 ans) et critique notamment sa qualité, le plan de circulation, l'afflux de touristes, le caractère aseptisé. Il questionne alors le projet de Maison du Littoral de musée en plein cœur du bois des Aresquiers où se trouvent notamment des espèces sauvages. Selon lui, l'avis des riverains du projet n'a que peu d'importance pour les élus du Département par rapport notamment à celui des habitants et électeurs de l'ensemble du département du fait notamment de leur poids démographique et de leur demande d'accéder à la mer. Pour lui, l'investissement important envisagé va avec une attente de fréquentation. Il regrette qu'un plan de circulation et fréquentation n'ait été fourni en amont du projet, et estime que le projet de Maison du Littoral attirera nécessairement du public et résultera donc en une hausse de la fréquentation sur le bois des Aresquiers, et que l'intention du Département est qu'il en soit ainsi. Il

demande également si une étude d'impact a été réalisée pour évaluer l'impact de ce projet sur la fréquentation et sur ce site naturel. Il interpelle alors le Conservatoire du Littoral et l'Aggloplôle: quel est l'impact d'une augmentation de la fréquentation de 50 000 visiteurs à 200 000, 250 000 etc. ? Il se dit également pour le maintien de la circulation sur le pont Chappotin, la fermeture tout comme la création d'un stationnement résulterait selon lui également en une hausse de la fréquentation sur la Maison du Littoral.

Mme Florence DESSALES, du Conservatoire du Littoral répond. Elle se dit tout d'abord très étonnée par l'ambiance de de la salle et du public, elle rappelle que la concertation a justement vocation à associer chacune et chacun en amont du projet, celui-ci n'étant à ce stade pas défini. Elle voit dans ce projet l'occasion, non pas d'accueillir plus de personnes (pas d'attirer plus de visiteurs), sinon de permettre à ceux qui viennent déjà de mieux en profiter et faire également de cet outil un vecteur de sensibilisation sur les comportements responsables sur les espaces naturels.

Pour le Conservatoire du Littoral, il y a deux points importants : il se peut qu'il y ait une fréquentation plus importante mais le positionnement stratégique de la Maison du Littoral comme porte d'entrée des terrains du Conservatoire (bois des Aresquiers, étang de Vic et lido des Aresquiers) est un atout extraordinaire pour expliquer aux gens comment se comporter dans un espace naturel.

Elle estime qu'il est trop tôt pour se questionner trop longuement sur le coût dans la mesure où le projet n'est pas encore bien défini.

Enfin, elle estime que le pont focalise beaucoup les débats. Il est lié à l'histoire de Vic. Mais, elle constate que la crispation vient du fait que cette route constitue une alternative à un problème routier qui se situe quant à lui en dehors du site, à Frontignan et ce que les décisions prises pourraient entraîner des conséquences plus larges et importantes pour toutes les communes riveraines.

Le Conservatoire du Littoral n'est pas d'accord sur toutes les caractéristiques du projet et doit encore discuter avec le Département mais rappelle qu'il est encore tôt pour se prononcer.

Une participante questionne : « est-ce que le Mas Vieux est déjà acquis par le Département ? ». La réponse est donnée : « oui ».

Un participant, habitant de Frontignan, interroge Mme Florence DESSALES, du Conservatoire du Littoral, pour connaître le but des salins de Frontignan et savoir si l'objectif de ce projet n'est pas de faire également de l'éducation.

Mme Florence DESSALES, du Conservatoire du Littoral, explique que, sur les salins de Frontignan, il y a eu, il y a très longtemps un projet de valorisation qui n'a pas pu aboutir après 10 ou 15 ans de travail car il était non faisable techniquement du fait de différentes contraintes complexes. Le Conservatoire du Littoral (propriétaire) a délégué sa maîtrise d'ouvrage à Sète Aggloplôle Méditerranée pour un projet qui a consisté à conserver le patrimoine de Frontignan et valoriser un certain nombre de choses sur le site.

Le même participant rebondit en demandant pourquoi il ne serait pas possible de mettre les mêmes objectifs sur les Salins de Frontignan ou de Villeneuve ?

Mme Florence DESSALES, du Conservatoire du Littoral, explique que le projet de réhabilitation des Salins n'a pu aboutir car c'était techniquement impossible. Le bâtiment se situe complètement au cœur du site, ne pouvant donc pas être raccordé aux réseaux, avec un risque d'inondation élevé et des accès compliqués. Elle souligne qu'il serait absurde de créer un espace d'accueil du public en plein milieu d'un espace naturel et que c'est donc l'intérêt au contraire de la Maison du Littoral, elle se situe à l'entrée tout comme les salins de Villeneuve également. A Villeneuve, il existe actuellement une maison du site gérée par la Métropole de Montpellier et le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie avec un projet de valorisation de patrimoine, celui-ci se confronte toutefois aux mêmes problématiques, un contexte réglementaire contraint, des enjeux de conservation, de fréquentation et l'ambition de ne pas accueillir plus mais accueillir mieux.

Une participante souligne que de grosses erreurs ont été faites sur le site de Frontignan en ce qui concerne l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Elle souhaite que la Maison du Littoral puisse être exemplaire et une vitrine, au-delà de sa vocation environnementale, en matière d'accessibilité pour les personnes à

mobilité réduite. Elle regrette qu'aucune plage en France ne puisse accueillir des personnes en situation de handicap alors qu'il existe des solutions techniques tels que des revêtements adaptés. Elle recommande que les projets soient conçus également avec les personnes en situation de handicap afin qu'ils soient ouverts à tous les publics.

M. LAGNY, inspecteur des sites et des paysages pour le Ministère de la transition écologique pour les services de l'Etat (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Occitanie), souhaite rappeler différents points :

- Il rappelle que le projet est très cadré et très suivi par les services de l'Etat dans la mesure où il se trouve dans le périmètre du site classé du bois des Aresquiers et donc sur un espace très protégé avec notamment des zones de protection (Natura 2000), aussi dans la mesure où il est sujet à des risques de submersion marine et incendies. Les services de l'Etat sont donc, par conséquent, très exigeants vis-à-vis du Conseil départemental. Selon Monsieur LAGNY, la question de la localisation de ce projet posée précédemment est pertinente.
- Pour les services de l'Etat, la possibilité d'une augmentation de la fréquentation, à minima des voitures, n'est pas envisagée avec des conséquences nécessairement sur les places de parking. Le nombre de places de stationnement sur le site n'est pas amené à augmenter et les poches de stationnement existantes seront modulées en fonction de la création (ou non) d'un nouveau parking pour la Maison du Littoral. L'ambition est de ne pas avoir d'augmentation de voitures sur le site. Il y a beaucoup de partenaires sur ce projet et celui-ci n'implique donc pas uniquement que le Conseil départemental.
- Selon Monsieur LAGNY, les études laissent supposer que la décision quant à la circulation et le devenir du pont sera imposée par le recul accéléré du trait de côté, à l'horizon 2050, « le pont sera sous l'eau ». Par ailleurs, les constats actuels sont que le recul est plus rapide que les prévisions faites dans les études.

Restitution de la table 6 – Principaux points évoqués

Plusieurs **constats** ont été partagés par ce groupe, insistant sur la nécessité de :

- Il y a un manque de transports en commun, de lignes régulières et de navettes saisonnières.

Des **propositions** ont été émises :

- Créer une voie double sur le pont avec une passerelle dédiée aux mobilités douces

Quelques **sujets ont fait l'objet de discussion** :

- Pourquoi implanter la Maison du Littoral ?

Enfin, quelques **questions** ont été soulevées :

- Quelle cohabitation des acteurs économiques du territoire avec les touristes et le projet ?

Échanges / Réactions de la salle

À la suite de cette restitution, des échanges ont eu lieu entre participants et intervenants, restitués ci-après.

Un participant interpelle les représentants des institutions présentes dans l'assemblée, il souligne que les différentes prises de parole aux tables pointent vers les mêmes conclusions et que celles-ci sont alors vraisemblablement pertinentes et à considérer. Il espère que les différentes expressions seront considérées, réellement prises en compte mais craint toutefois que les décisions et le projet ne soient déjà actés.

Mme Sofia ALIAMET, animatrice de l'atelier, rappelle que la réunion de clôture du 14 juin sera l'occasion de faire un retour sur l'ensemble de la démarche de concertation et présenter une première synthèse des principaux enseignements, avis, arguments et questions entendus lors de la concertation, et également recueillir vos dernières réactions. Une réunion de présentation du bilan aura lieu à l'automne 2023 dans le cadre de laquelle le Conseil départemental présentera les premières orientations.

Une participante, habitante de Mireval de longue date, elle espère pouvoir encore profiter de la plage des Aresquiers et que ses petits enfants pourront le faire également. Elle pose la question suivante : Comment et quand les décisions définitives seront-elles prises et par qui ?

M. Sylvain SAUDO rappelle que la réunion de clôture du 14 juin à Frontignan sera l'occasion pour le Conseil départemental de présenter une première synthèse des enseignements de la concertation et l'ensemble des arguments entendus (prises de parole et éléments consignés dans les supports de contribution compris). Il souligne également le fait que Madame la garante Richard-Ferroudji a assisté à tous les temps de la concertation, elle supervise l'ensemble de la démarche et se porte in fine garante, elle veillera à ce que chacune des expressions puissent être entendue. A la suite de la fin de la concertation, le Conseil départemental prendra connaissance de l'ensemble de ces enseignements, les « digérer » et réaliser différents arbitrages en concertation avec différents acteurs. Le projet de Maison du Littoral constitue une partie du projet qui met in fine en discussion des questionnements plus larges relatifs au site des Aresquiers, qui ne sont pas uniquement l'apanage du Conseil départemental mais concernent Sète Agglopolie Méditerranée (SAM), le Conservatoire du Littoral, différentes communes. Les décisions relatives au site des Aresquiers nécessiteront donc un temps de maturation et de travail plus long. L'objectif est que, pour la partie relative à Maison du Littoral, le Conseil départemental puisse digérer les enseignements de la concertation et prenne des décisions afin de pouvoir ensuite dialoguer et prolonger les réflexions avec d'autres acteurs sur certains sujets tels que les transports ou les accès (avec Monsieur Eric Vandeputte, directeur des mobilités de SAM), les questions environnementales et la gestion du site (avec Madame Dessalle, du Conservatoire du Littoral) et autres questions (avec les services de l'Etat et Monsieur LAGNY). Selon lui, il ne sera toutefois pas possible, en septembre, de pouvoir annoncer le plan de gestion des Aresquiers pour les 10 prochaines années, ceci prendra vraisemblablement plus de temps.

Un participant, du collectif 100% Vic, ancien adjoint à l'urbanisme à Vic-la-Gardiole et ancien sapeur-pompier, explique que les membres du collectif ont une relation particulière avec le site des Aresquiers qui est inscrite dans leur histoire. Celui-ci constitue pour eux un symbole de liberté et d'accès à la nature. Il rappelle que le collectif est contre la fermeture du pont et a formulé différentes propositions. Le participant rappelle que, dans un pays de droit, il convient d'appliquer les règles et notamment de maintenir la route départementale 60 qui est la voie d'évacuation de Frontignan-Plage zone située à proximité d'un site classé Sévés. Il signale également que l'aménagement de D114e en piste cyclable pénaliserait probablement économiquement les mas situés sur le tracé et constitue aussi une voie d'évacuation. Il paraît selon lui également aberrant de réaliser un parking de 100 places dans le cadre du projet alors même que le Conservatoire du Littoral n'a jamais souhaité accueillir plus de voitures sur le site. Finalement, en termes de transports en commun, il faudrait que la ligne 17 redevienne permanente.

Un participant s'inquiète du développement futur avec l'influence de la métropole Montpellieraine Il souligne le développement du Grau du Roy, de la Grande Motte et de Palavas, les prix élevés de l'immobilier, la pression foncière et touristique. Il souhaite que les gens de la région puissent continuer à profiter du site des Aresquiers.

Une participante, ancienne habitante de Vic-la-Gardiole résidant maintenant à Cournonterral, se dit surprise que des villages limitrophes comme Cournonterral n'aient pas été impliqués dans la concertation. Elle s'étonne qu'on ne parle que de Vic, Mireval et Frontignan alors qu'il y a, à côté, des villages limitrophes comme Cournonterral dont les habitants vont eux aussi à la plage des Aresquiers. Selon elle, dans l'éventualité de la mise en place d'un stationnement payant ou d'un système de réservation, l'accès à la plage des Aresquiers, pour certains habitants et familles moins nantis de ces villages, serait résolument plus difficile du fait notamment du manque de transports et de la nécessité qui en découle d'utiliser la voiture.

2) Synthèse des supports écrits

En complément des échanges oraux, les participants ont également fait part de leurs contributions sur les supports distribués. Ci-dessous, la restitution des échanges.

Des questionnements sur le projet et son opportunité au regard de différents enjeux

Le coût (d'opportunité) du projet

Certaines contributions questionnent le coût du projet. Une contribution interroge les chiffres présentés. Le coût d'opportunité de cet investissement est également questionné, le montant devrait-il être utilisé pour d'autres besoins et finalités ?

“ *Quel est le coût financier de ce projet et de la rénovation ?* ”

“ *Besoins de financements dans les hôpitaux..* ”

“ *Flécher le budget de Maison du Littoral vers réhabilitation des routes et accès* ”

“ *Le projet est-il prioritaire par rapport à d'autres besoins ?* ”

Aménager tout en préservant le site

Des groupes pointent du doigt le caractère paradoxal du recours à des aménagements dans un contexte où l'ambition est de préserver le site. Certains craignent notamment que les aménagements et les travaux dégradent le site qui est une zone naturelle fragile et protégée.

“ *Le site est protégé (faune, flore), les travaux vont dégrader le lieu.* ”

“ *Pourquoi la Maison du Littoral est-elle sur un site protégé ?* ”

“ *Comment peut-on faire cet aménagement sur un site protégé au regard de la réflexion ?* ”

“ *Ne pas faire cette Maison du Littoral à cet endroit, démolir l'existant et rendre à la nature sa place* ”

Trouver un emplacement qui minimise les impacts environnementaux et prennent en compte les besoins des « locaux »

Certains groupes ne sont toutefois pas opposés au projet de Maison du Littoral en tant que tel mais constatent et regrettent que l'emplacement choisi présente des impacts importants aussi bien pour l'environnement que pour la population locale.

“ *L'aménagement d'une Maison du Littoral justifie-t-elle des sacrifices pour les locaux ?* ”

“ *Pas d'utilité et trop d'inconvénients pour les habitants.* ”

“ *Il ne faut pas que les personnes soient dépossédées (locaux, riverains).* ”

Ils proposent alors de faire ce projet à un autre endroit, comme :

- Sur une zone plus urbaine ;
- Sur un autre site (aux Salins de Frontignan).

Des recommandations et questions sur le projet

Un groupe a réaffirmé l'importance de la vocation de la Maison du Littoral comme vecteur de sensibilisation à l'environnement. Un autre propose quant à lui qu'un bâtiment soit dédié aux associations pour personnes handicapées.

“ La Maison du Littoral doit être uniquement dédiée à la préservation de l'environnement. ”

“ Il faut se recentrer sur la préservation et la fragilité du site. ”

Enfin, les questions suivantes ont été formulées :

- Quel est le prix d'entrée à la Maison du Littoral ?
- A qui reviendrait l'argent ?

Les accès et la régulation de la fréquentation en débat

L'enjeu d'accueillir tout en régulant la fréquentation

Certains groupes interrogent l'impact du projet en termes de fréquentation et sollicite des études pour appuyer la réflexion, avec parfois des inquiétudes exprimées quant à la potentielle augmentation du volume de fréquentation.

“ Quel est l'impact de la Maison du Littoral sur la fréquentation ? ”

“ Le projet va générer plus de fréquentation. ”

“ Le projet va inévitablement emmener des flux supplémentaires. ”

Des groupes remettent en question l'opportunité du projet au regard de cet enjeu.

“ La surfréquentation sera limitée si le projet de Maison du Littoral ne voit pas le jour. ”

Un groupe propose de ne pas ouvrir la Maison à tous les publics dans une optique de régulation de la fréquentation, tandis qu'un autre estime que si le projet devait se faire, des solutions de régulation des flux devraient être mises en place.

“ Ne pas ouvrir la Maison du Littoral à tous les publics (du point de vue de la fréquentation) ”

“ On ne fait pas la Maison du Littoral, mais si on la fait, il faut mettre en place des solutions pour réguler les flux ”

Entre fréquentation et sur-fréquentation, des discussions, et des constats qui divergent

Les groupes se sont questionnés quant aux notions de fréquentation et de sur-fréquentation avec parfois une volonté de pouvoir l'objectiver.

- Comment la définir et la quantifier ?
- Le site des Aresquiers est-il sur-fréquenté ?

“ *La notion de fréquentation est à expliquer et à quantifier.* ”

Certains groupes semblent rejeter ou nuancer le constat de sur-fréquentation.

“ *La sur-fréquentation, il n'y en a pas forcément !* ”

“ *La fréquentation est variable, il y a une hyperfréquentation ponctuelle* ”

“ *Il y a une fréquentation normale qui tient compte de la saisonnalité du site* ”

D'autres quant à eux constatent au contraire l'augmentation de la fréquentation selon eux tirée à la hausse par le fait que les parkings des communes avoisinantes soient payants.

“ *Les usagers des communes avoisinantes avec des parkings payants viennent à la plage des Aresquiers et la fréquentation augmente.* ”

“ *La pression sur le site est forte car c'est le seul pas payant des alentours.* ”

Enfin, pour un groupe, le problème ne réside pas en soit dans le volume de fréquentation sinon dans la nature et la qualité de cette fréquentation. Certains préconisent de sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques pour une fréquentation responsable et respectueuse de l'environnement et des usagers.

“ *Est-ce que le problème n'est pas la mauvaise fréquentation ?* ”

“ *Il faut sensibiliser les usagers aux "bons comportements" sur le site.* ”

“ *Embaucher des gardes forestiers pour éviter les incendies.* ”

L'accès au littoral par la route : des craintes et des mesures controversées

Certains groupes ont exprimé des inquiétudes quant à l'éventualité que des mesures de régulation puissent être mises en place au détriment des habitants « locaux ». La question du maintien de la circulation sur le pont Chappotin a beaucoup été abordée.

Certains ont affirmé leur opposition à une éventuelle fermeture de la circulation sur cet axe. Ils expliquent l'importance de cette voie comme moyen de circulation quotidien utile et rapide notamment pour les locaux, et comme accès pour les secours.

“ *Ce pont n'est pas qu'un site touristique, c'est un axe de communication. Il ne faut pas confondre accès au site naturel et libre circulation sur une route départementale.* ”

“ *Pas de détour quotidien de 24km par jour pour les riverains !* ”

“ *Le pont est un axe pour les riverains et pour les services de secours.* ”

“ *Il y a un attachement particulier à la route, elle symbolise la liberté de circuler, l'accès à la nature, elle est utilitaire.* ”

Plusieurs groupes proposent au contraire que le nombre de voies sur le pont soit doublé et qu'une passerelle dédiée aux mobilités douces soit ajoutée. Selon ces groupes, cette proposition permettrait de fluidifier la circulation, réduire les embouteillages et donc la pollution occasionnée tout en facilitant l'accès éventuel aux services de secours.

“ *Il faut mettre le pont à double sens (moins de pollution, et moins de bouchons)* ”

“ *Doublement du pont et ajout d'une passerelle pour les mobilités douces (raison de sécurité et environnement)* ”

Des groupes s'interrogent toutefois sur le caractère écologique de cette option et sur le rôle réel du pont pour les secours.

“ *Le pont à double sens est-ce écologique ?* ”

“ *Quel rôle a le pont en termes de sécurité pour les secours de Frontignan ?* ”

Certains groupes préconisent des accès différenciés entre « locaux » et autres usagers.

“ *Il faut mettre un badge gratuit pour les riverains pour aller bosser et pour les personnes à mobilité réduite, je prends tous les jours le pont pour aller travailler, s'il ferme je fais comment ?* ”

“ *Maintien pour les Vicois et Frontignanais de l'accès au pont dans le pire des cas* ”

Certains groupes ont également exprimé des inquiétudes quant aux éventuelles conséquences de restrictions d'accès notamment sur l'activité économique et touristique.

“ *Attention à l'impact commercial en cas de restriction (campings, locations, etc.)* ”

“ *RD60, RD114 ... desservent des commerces, le Mas Rouge, l'accès plage...* ”

Certains formulent différentes propositions pour améliorer, fluidifier ou réguler la fréquentation routière, sur le pont Chappotin ou d'autres axes :

- Sur le pont Chappotin :
 - Avoir une circulation alternée sur le pont hors saison estivale ;
 - Mettre un feu intelligent pour optimiser le temps d'attente ;
- Mettre en place des chicanes pour réguler la circulation ;
- Réguler la vitesse sur la RD114.

Des débats sur l'offre et la tarification du stationnement à l'échelle du site des Aresquiers

Certains groupes estiment que les parkings devraient rester gratuits.

“ *L'hérault se peuple sans cesse mais les gens sont de plus en plus pauvres, aller se promener ici et à la plage est encore gratuit, laissez-nous profiter avec les touristes d'un site gratuit et pas si fréquenté...* ”

D'autres considèrent tout du moins qu'ils devraient à minima l'être pour les « locaux ».

“ *Il faut rendre le parking payant sauf pour les riverains (comme au Portugal)* ”

“ RD60, RD114 ... desservent des commerces, le Mas Rouge, l'accès plage... ”

L'aménagement de nouveaux parkings est à éviter, afin de réguler la fréquentation, pour préserver la nature et la biodiversité ou afin de conserver le parc équestre.

“ Le naturel ne doit pas être détruit pour des parkings ou seulement pour des scolaires. ”

“ Le parking prévu sur des terres cultivables constitue un risque pour la biodiversité. ”

“ Il faut conserver le parc équestre ”

Un groupe propose que la parcelle BH36 soit privilégiée pour le parking.

“ Il ne faut pas mettre le parking sur le centre équestre et le mettre sur la parcelle BH36 ”

Un autre recommande quant à lui que des parkings de délestage soient prévus à proximité du site afin d'éviter une augmentation des flux de véhicules sur le site.

“ Mettre en place un ensemble de solutions pour réguler les flux dont des parkings de délestage à proximité. ”

Différents groupes constatent une problématique liée aux stationnements sauvages et que des mesures devraient être prises pour le limiter comme la pénalisation. Certains groupes posent, quant à eux la question d'un possible recours à du personnel pour améliorer la gestion des stationnements.

“ Il y a trop de stationnements sauvages de voitures et campings-cars. ”

“ Il faut faire travailler la fourrière pour dissuader des stationnements sauvages. ”

“ Comment gérer les stationnements, avec du personnel ? ”

Enfin, un groupe s'inquiète de la réduction des capacités de stationnement et des possibilités qui s'offrent en été notamment.

“ Comment se garer l'été ? ”

“ Il manque de parkings. ”

Des discussions sur le déploiement des transports en commun

Certains groupes jugent de manière générale l'offre de transports insuffisante pour accéder au site.

“ Il y a une absence d'offre de transports en communs saisonniers et de lignes régulières ”

Pour améliorer l'accès au site des Aresquiers, certains proposent tout d'abord d'augmenter la desserte.

“ Il faut augmente la desserte en train. ”

“ *Il faut mettre plus de [...] trains l'été avec des fréquences adaptées.* ”

Au-delà du train et de l'accès au site, certains groupes recommandent également d'améliorer la desserte sur le site par le biais de navettes (électriques et/ou saisonnières) notamment au départ de Vic-la-Gardiole par exemple et de lignes de bus telles que la ligne 16 et 17.

“ *Il faut rétablir la ligne 17.* ”

“ *Les lignes 16 et 17 desservent Vic et Mireval, il faut augmenter leurs fréquentations.* ”

“ *Il faut mettre en place des navettes électrique gratuites saisonnières, prolongement des lignes régulières avec une forte rotation.* ”

“ *Il faut mettre en place de navettes pour desservir le site depuis Vic et la gare.* ”

Un groupe propose que les transports en commun soient toutefois gratuits pour les résidents.

“ *Il faut une carte gratuite pour les résidents qui veulent utiliser les transports en commun.* ”

Certains pointent des enjeux à prendre en compte pour le développement des transports :

- Le dimensionnement des voies mal adaptées pour les bus ;
- La prise en compte de l'augmentation des risques, de la fréquentation et des conflits d'usages qui pourraient en découler ;
- L'élargissement de la réflexion au périmètre de Sète Agglopolé Méditerranée ;

Des discussions et propositions sur le déploiement des mobilités actives

Des groupes proposent certaines améliorations des infrastructures cyclables afin notamment de rendre la pratique plus sûre et confortable mais également limiter les conflits d'usages (vélos vs. piétons, vélos vs. voitures) : élargissement, rénovation du revêtement ou bien encore implantation d'une haie.

“ *Il faut élargir à 3 mètres la piste cyclable.* ”

“ *Il faut élargir à l'accès pour éviter les conflits entre vélos et piétons.* ”

“ *Attention aux vélos sur la route qui ne peuvent se croiser !* ”

“ *Restaurer la piste cyclable abîmée et planter des haies pour ne pas déranger la piste cyclable.* ”

Différents tronçons font l'objet de recommandations de prolongement ou d'amélioration :

- Créer une piste cyclable entre la zone industrielle du Barnier et Vic-la-Gardiole ;
- Prolonger la piste entre la Maison du Littoral et Vic-la-Gardiole ;
- Aménager des pistes cyclables entre Vic-la-Gardiole et Montpellier ;
- Aménager une passerelle en encorbellement pour piétons et vélos sur le Pont Chappotin ;
- Permettre la circulation de véhicules automobiles dans le cadre de l'aménagement cyclable de la D114.

Certains groupes pointent différents enjeux ou points à considérer pour encadrer ou accompagner le développement de la pratique :

- Aménager également des bornes électriques et des stationnements pour vélos ;
- Prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite et maintenir des accès ;
- Eviter que l'augmentation des flux de cyclistes génèrent des conflits entre usagers.

Des propositions variées pour réguler la fréquentation et sécuriser les accès

Certains formulent différentes propositions pour réguler ou fluidifier la fréquentation notamment routière :

- Mettre en place des chicanes pour réguler la circulation ;
- Avoir des régimes et poches de stationnements différenciés selon la fréquentation et la saison ;

Au-delà des propositions spécifiques énoncées ci-dessus, certains groupes préconisent certaines trajectoires pour l'amélioration et la régulation des flux sur le site :

- Fluidifier et canaliser les flux sur des surfaces durables pour minimiser l'impact et augmenter la résilience ;
- Anticiper et réduire les conflits d'usages ;
- Prendre en compte les besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite ;
- Adopter une vision globale et large en intégrant un périmètre plus large à la réflexion.

Le projet et son articulation avec la concertation

Certains groupes ont exprimé des inquiétudes quant à l'utilité de la concertation et la prise en compte de leurs expressions avec l'impression pour certains que le projet est déjà « acté ».

“ *Pourquoi nous parler du projet de Maison du Littoral alors que le Mas Vieux est déjà acheté ?* ”